



DELIBERATION : N° 2024/018

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Salle Argyle LAVAT – demande de subventions

Convocation du : 29-03-2024

Rapporteur : M. Bernard GENSSLER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 3 avril 2024 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (15) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GUERIN Sébastien, GERVOT Christian, TEK Delphine, ZOLLI Daniel.

Membres absents excusés représentés (02) : SENNEGON Stéphane donne pouvoir à SFORZI Olivier, SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à DE MACEDO Karine.

Membres absents excusés non représentés (01) : FLAIG Béatrice.

Membres absents non excusés et non représentés (01) : BEAUX BRIFFA Karine.

Nombre de votants : (17)

Secrétaire de séance : Mme Céline MENQUET.

Vu le diagnostic énergétique réalisé le 9 février 2024 par le cabinet
Départementale d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG),

Considérant qu'en vue de réaliser les économies d'énergies nécessaires à la maîtrise des coûts de fonctionnement sur le budget communal, il convient de mettre en œuvre un programme de travaux débutant par le remplacement de la chaufferie de la salle Argyle Lavat ;

Considérant que ce projet est estimé à environ 21 000.00 € H.T. ;

Considérant qu'il convient de solliciter les aides les plus élevées auprès des partenaires, dont le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et le Conseil Régional, via l'organisme Soleval ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de remplacement de la chaufferie de la salle Argyle Lavat, de même que son enveloppe prévisionnelle.

SOLLICITE les aides financières les plus élevées possibles de la part du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ainsi que de tous les autres partenaires potentiels, Conseil Régional notamment.

AUTORISE le Maire à soumettre tous les dossiers de demande de financement correspondant à cette affaire.

Pour : 17
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 3 avril 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La secrétaire
Céline MENQUET



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>